Pour la Cuisine
LE TIP
REMPLACE LE BEURRE

74e Année. — N° 155. Le numéro : 25 centimes MARDI 4 JUIN 1929.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et Hauts-de-France..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

Chèques postaux 87 Lille

ESSAYEZ la fameuse 12 CV SIX Peugeot imposable 11 C.V. DISPONIBLE DE SUITE VENANT 90, Grande-Rue, 90 ROUBAIX (Téléphone 14.84)

BILLET PARISIEN

Les réparations les dettes et le Gouvernement

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 3 Juin (Minuit).

Le Conseil des Ministres de ce matin a été consacré à l'expédition des affaires courantes, ainsi que le dit laconiquement le communiqué officiel; mais cette déclaration volontairement discrète ouvre le champ à toutes les suppositions et n'empêche pas certains renseignements de filtrer à travers les portes closes des Ministères. C'est ainsi que l'on assure que les ministres ont examiné ce matin le problème des dettes interalliées, tel qu'il se pose devant le Parlement et l'opinion. Cette affirmation est d'autant plus vraisemblable que la Chambre sera appelée à statuer demain sur la date des interpellations se rapportant à la question des dettes interalliées. En prévision de ces débats, le Gouvernement ne pouvait donc pas se dispenser de définir sa position. Il a décidé de demander le renvoi de ces interpellations, auxquelles il ne pourra répondre utilement qu'après que le nouveau plan des réparations, définitivement mis au point par les experts, aura été sanctionné par un accord des Gouvernements intéressés.

Il s'opposera en outre à une fixation de date. Il est impossible, en effet, de prévoir actuellement le temps qui sera nécessaire à l'achèvement de la tâche des experts. Il ne faut pas oublier que la question des marks détenus par la Belgique doit être résolue pour que l'accord de principe réalisé par les experts soit signé par eux. Certes, il n'y a aucune raison de penser qu'une entente ne se réalisera pas sur ce point. M. Schacht ayant objecté que cette affaire, distincte de celle des réparations, sortait de sa compétence, le Gouvernement allemand a désigné comme négociateur M. Ritter, directeur des affaires économiques de la Wilhemstrasse; celui-ci sera à Paris demain après-midi et les négociations germano-belges commenceront aussitôt. Mais enfin, il n'appartient pas au Gouvernement français de vendre la peau de l'ours et de donner comme certain un accord qui, pour être probable, n'est pas encore chose faite. D'autant plus que les Gouvernements intéressés pourront fort bien, lorsqu'ils seront saisis du rapport des experts, soulever des objections.

Le Gouvernement ne peut donc pas s'engager sur la date. Mais il n'est pas éloigné de penser que le Parlement pourra être saisi avant la fin du mois, des affaires connexes des réparations et des dettes interalliées.

R...

La question des marks émis en Belgique

Paris, 3 juin. — Dans les milieux belges de la conférence des experts on déclare ce matin qu'à la suite de l'entretien que M. Stresemann a eu avec le ministre de Belgique à Berlin, M. Ritter, directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, a été désigné par le gouvernement allemand pour négocier avec M. Gutt le règlement relatif aux six milliards de marks laissés en Belgique pendant l'occupation allemande. On sait que la délégation belge demande 37 annuités de 25 millions, ce qui représente une valeur actuelle de 400 millions de marks calculés à 5 1/2 %.

M. Ritter doit quitter Berlin mardi soir, mais il est possible qu'on insiste auprès de lui pour qu'il avance son départ afin d'engager le plus tôt possible les négociations, le règlement de l'affaire des marks belges tenant en suspens la conclusion de l'accord du Comité des experts. En effet, les groupements financiers dans leur répartition de l'annuité allemande n'ont pas tenu compte des 25 millions de marks que la Belgique, dans leur esprit, doit recevoir par un versement supplémentaire de l'Allemagne.

L'avion postal «Amérique-France» est retrouvé

Paris, 3 juin. — La Compagnie Aéropostale communique l'information suivante :

« L'avion postal du service de l'Amérique du Sud a été retrouvé à 100 kilomètres de Villa Cisneros, en panne d'essence. Il a été ravitaillé par des avions de secours et est reparti pour Villa Cisneros, d'où il continuera son voyage

Les fêtes nationales roumaines

(Wide World photos.)

LE PRINCE RÉGENT NICOLAS prononçant un discours au cours d'une fête scoute

Coudouret et Mailloux sont partis pour Séville d'où ils s'envoleront pour New-York

Orly, 3 juin. — Le capitaine Coudouret, accompagné du capitaine Mailloux, navigateur, a quitté l'aérodrome d'Orly, ce matin, à 10 h. 30, à bord de l'avion *France*.

Les aviateurs ont l'intention de se rendre à Séville sans escale. De cet aérodrome, où il existe une piste en ciment, ils comptent prendre leur vol pour la traversée de l'Atlantique, en direction de New-York.

Les raids transatlantiques étant interdits, Coudouret et Mailloux, dont on se rappelle le dramatique essai de l'an dernier, ont préféré partir de Séville.

L'aéroport de Séville-Tablada est très dégagé. Il possède de plus, une piste de départ qui fut aménagée à l'intention des aviateurs espagnols Jimenez et Iglésias.

De Tablada, Coudouret et Mailloux espèrent pouvoir décoller avec la charge d'essence nécessaire à un vol transatlantique de Séville à New-York.

Leur avion « France » est un monoplan monomoteur, du même type que celui d'Assollant, Lefèvre et Lotti, qui attendent à Old Orchard les conditions favorables pour voler des Etats-Unis en France. Cet appareil est équipé d'un moteur de 600 chevaux démultiplié, qui doit faciliter le décollage de Tablada et augmenter légèrement le rayon d'action de l'avion.

Tout comme Assollant, Coudouret et Mailloux sont partis sans autorisation. Le « France » ne possède pas de certificat de navigabilité pour la charge qu'il aura au moment du départ, non plus que de certificats d'immatriculation.

Le commandant du port d'Orly et son adjoint ont constaté ce matin, avant le départ, que l'appareil n'était pas en règle et peu après le monoplan a décollé pour rallier selon toute probabilité, le terrain de Tablada.

UN HOMME FORT

(Photo H. Manuel.)

M. SLARKO BARTA

est un super-athlète qui étonne et remplit d'enthousiasme les foules par ses expériences quasi-surhumaines. Il retient notamment deux avions de 250 CV chacun, partant dans un sens opposé, risquant ainsi de se faire déchiqueter.

L'AMIRAL COUNDOURIOTIS est réélu président de la République grecque

Athènes, 3 juin. — L'Assemblée nationale a réélu, par 159 voix, l'amiral Coundouriotis, président de la République. M. Venizelos a eu trois voix et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun une voix. L'Assemblée a salué le vote par des acclamations.

Le cambriolage du boulevard du Maréchal-Vaillant à Lille

L'un des bandits est arrêté

La police de sûreté avait rapidement identifié les auteurs de l'enlèvement du coffre-fort de la Société Elder and Fysse et depuis deux jours, les recherches étaient orientées à coup sûr.

En dehors du chauffeur Derancy, dont le rôle est assez louche, trois individus avaient participé au cambriolage : Marius Martin, 29s ans, natif des environs de Roanne; Jean Renson, dit « Io », 32 ans, habitant rue Montaigne à Lille et Martin Simon, 38 ans, originaire de Glerzé (Rhône), se disant publiciste, demeurant 34, rue Nationale. Ces trois individus avaient déjà eu maille à partir avec la police, le dernier récemment encore, il était détenu de la prison de Roanne d'où il s'évada le 7 novembre 1928. Tous trois avaient encouru plusieurs condamnations.

Lundi matin, la police de Sûreté, se doutant que l'un des malfaiteurs au moins manifesterait le désir de revoir son domicile, avait posté des hommes aux demeures des apaches; c'est ainsi qu'à midi environ Martin Simon put être appréhendé. Conduit à la Sûreté et interrogé par M. Coissard, Simon s'empressa de nier; mais le chauffeur Derancy le reconnut parfaitement comme étant un de ses clients. En outre, Derancy reconnut d'après photo Jean Renson et Marius Martin. Le chauffeur a été confronté avec le bandit; cette confrontation n'a rien donné; elle a permis simplement d'établir que le chauffeur n'avait pas participé à l'enlèvement du coffre-fort. La surveillance a continué lundi toute la journée, mais les deux bandits ne se sont pas montrés. Renson, en ce qui le concerne, aurait commis un autre méfait dimanche; il serait l'auteur du vol d'une auto de 30.000 francs au garage de la place Rihour.

Lundi, en présence des représentants de la maison Elder et Fysse, le coffre-fort a été ouvert par des employés spécialistes. L'argent déposé dans le coffre-fort, soit 46.000 francs, a été retrouvé.

Après les élections anglaises

M. MAC DONALD, LE CHEF TRAVAILLISTE, AVEC SON FILS MALCOLM, ÉGALEMENT ÉLU ET SA FILLE ISABELLE (W.W.P.)

M. Roux accuse Barataud d'avoir voulu le tuer

Limoges, 3 juin. — L'affaire Barataud, dont les débats se poursuivent aujourd'hui en Cour d'assises, fait l'objet de tous les commentaires. Il y a des témoins qui sont prêts à parler et on ne les entend pas. Il en est d'autres, sans grand intérêt, dont les témoignages qui n'apportent rien, sont minutieusement analysés. Pourquoi? Telles sont les questions que se pose, au début de cette cinquième journée du procès, le public limousin.

L'audience devait commencer à 9 h. 30. A 10 heures, l'accusé Charles Barataud n'a pas encore été amené dans son box. On s'en étonne. On apprend à 10 heures 15 qu'un juré M. Marcheguet, habitant Magnac-Laval, a manqué son train. Ira-t-on le chercher en automobile? Mais un autre train venant de Magnac, arrive à 10 h. 20. Il n'y a plus qu'à attendre.

Enfin, à 10 h. 25, le président ouvre la séance. Les jurés sont au complet.

— Vivement, pressons-nous, annonce le président. Appelez le premier témoin.

Deux témoins, cités à la requête de Mme veuve Faure, MM. Lemasson, magasinier, et Pozel, ouvrier, demeurant chemin de Corgnac, sont très affirmatifs. Ils ont vu, le 12 janvier à 19 heures, une automobile s'en aller route de Bellac, suivie d'une seconde voiture. M. Lemasson est particulièrement précis : « J'ai vu une automobile qui marchait lentement, qu'on aurait dépassée au pas, conduite par un chauffeur nu-tête. Le chauffeur avait l'air de regarder si quelqu'un lui dirait quelque chose. A ce moment arrivait une autre automobile. J'ai bien regardé. Ce n'est que plus tard, en apercevant les photographies exposées à Limoges, que je me suis dit : « Voilà des têtes que j'ai vu passer le 12 janvier » (Rires). Je ne pensais pas que cela ferait tant d'histoires. (Nouveaux rires).

M. Pozel affirme qu'il a vu dans la seconde voiture deux hommes. M. Lemasson n'a remarqué qu'un homme dans la seconde voiture La défense s'empare de cette contradiction.

Clair ou foncé?

Toujours à propos de l'auto dont se servit Barataud au cours du meurtre du chauffeur Faure, M. Lemasson ajoute : « J'ai regardé comme ça mais, si j'avais su, j'aurais mieux regardé; vous pensez bien, j'étais préoccupé quand même par le paquet que je portais. »

— Ce qui compte, intervient Me Charley, avocat de Mme Faure, c'est que M. Lemasson a bien reconnu dans les photographies les voyageurs de la voiture.

— Peut-être, mais ils ne sont pas d'accord sur la couleur des voitures ni sur leur éclat rage, remarque Me Allegret.

— Comment les avez-vous reconnus deux jours après sur les photos? demande Me Pierre Masse.

— Vous parlez de la couleur du dehors, réplique le témoin. Ça, je ne suis pas peintre. (Rires). Mais moi je vous parle de la couleur de l'intérieur de la voiture qui était claire.

La salle rit.

On n'en sortira plus. On renvoie le témoin.

Le contremaître de l'usine de teinturerie Peynet a vu, le vendredi 13 janvier 1928 au matin, vers 8 h. 30, dans le garage de M. Peynet, à la maison du « Bon Abri », une voiture inconnue dont il releva le numéro et la marque. Le tapis de l'arrière manquait.

« C'était la voiture du chauffeur Faure, observe le président. C'était Barataud qui l'avait remisée là. Pourquoi, ajoute-t-il, s'adressant à l'accusé, le tapis avait-il disparu? »

— Je ne sais pas, répond Barataud, le dos voûté, la tête dans les épaules. Je ne me suis jamais rendu compte s'il y avait un tapis ou non.

On sait que la thèse de l'accusation — et le président la rappelle — soutient que Barataud a fait disparaître le tapis de la voiture du chauffeur Faure parce que ce tapis était ensanglanté.

— Vous avez dit à M. Bertrand Peynet, demande le président, que Barataud avait placé une voiture inconnue dans le garage de votre père?

— Oui, répond le contremaître. Barataud m'avait recommandé de ne pas en parler. Bertrand Peynet a paru étonné, mais pas du tout troublé.

A une question de Me Chautemps, avocat de la famille Peynet, le contremaître précise que Bertrand Peynet lui fit plusieurs mois avant la disparition de Faure, cette confidence : « Il est extraordinaire Barataud. Il me raconte une histoire un jour, une autre le lendemain et il ne s'aperçoit pas qu'il se contredit. »

Un témoin affirmatif

Les uns derrière les autres, un cultivateur, M. André Morlet, un brigadier de gendarmerie ont pu à loisir examiner une voiture qui était en panne le vendredi 13 janvier; un autre cultivateur, M. Nigrette, a rencontré un homme égaré qui, le même jour, cherchait la route de la Souterraine. Ce voyageur, c'était Barataud.

Encore un cultivateur, M. Paul François, de Saint-Maurice, fut réveillé par un inconnu en pleine nuit : « Venez avec vos vaches dépanner ma voiture ». lui dit Barataud.

Je lui ai répondu : « J'y vois à peine le jour et la nuit pas du tout, quant à mes vaches, elles ne travaillent pas la nuit. (Rires). Alors, il m'a dit : « Venez m'aider vous-même ». J'y suis allé; nous n'avons pas réussi. Je pensais : c'est un automobiliste maladroit qui a mal conduit sa voiture pour le jeter comme ça. Alors il m'a demandé un verre d'eau. Il avait soif, il était nerveux, il ne voulait pas entrer dans ma maison parce que ma femme était couchée et que ce n'était pas convenable qu'il disait, mais il est venu quand même parce que je lui ai répondu que je ne donnais pas à boire dehors. Il ne tenait pas à montrer sa figure.

» Voilà tout, je le reconnais bien, c'est lui. Sa barbe le change un peu, mais c'est lui. »

Les défenseurs font remarquer que ce témoin Baratand ne le conteste pas.

Sur cette affirmation, on lève l'audience.

M. Roux fait le récit de la randonnée matinale en auto

A la reprise de l'audience, l'après-midi, on fait entrer dans une salle fiévreuse le témoin Roux. C'est le courtier en immeubles qui prit part avec Barataud à la vente hypothétique de la coupe de bois. M. Roux est un homme de 49 ans; il est plein d'assurance.

Le président explique aux jurés que M. Roux ne peut pas prêter serment, ayant perdu ses droits civiques.

M. Roux commence tout de suite : « Si grand que soit mon ressentiment contre l'accusé, je ne dirai que la vérité. (Mouvements). Je connais Barataud. Un jour, il me proposa une affaire en me recommandant de n'en parler à personne, pas même à ma femme. (Rires). Il fallait que la somme fût payée comptant.

— Je ne vous dirai pas le nom, ni l'endroit de la coupe, me déclara Barataud; vous êtes un peu bavard.

» C'est vrai, je suis un peu bavard et cela m'a servi pour une fois dans cette circonstance. » (Nouveaux rires).

— Ne vous inquiétez pas, ajouta Barataud, je vous conduirai moi-même.

— Mais enfin, qu'est-ce que c'est que cette coupe de bois? Est-ce loin d'une gare?

— A six kilomètres d'une gare, répondit Barataud.

» Ma perspicacité m'a servi dans ce moment-là : tout de même, je ne me méfiais pas, mais je voulais être renseigné. »

M. Roux narre ainsi les préliminaires de ses pourparlers et les premières démarches qu'il entreprit auprès d'un marchand de bois, M. Chastenet, pour réussir la vente de bois que lui avait proposée Barataud.

« Nos renseignements, continue M. Roux, aboutirent à ceci : les bois à vendre devaient se trouver au château du Repère, forêt de la Tronche, chez M. de Lamize. Cela ne nous surprit pas. Barataud avait de belles relations. Celui se passait deux mois avant le drame. J'en reparlai à Barataud, qui me déclara :

— Non, pas de chèque, le vieux maniaque n'en veut pas.

M. Roux s'étend ainsi avec complaisance sur tous les détails qui ont précédé la véritable affaire; mais on y arrive quand même. Rendez-vous, en effet, est pris pour le vendredi à 4 heures 15, avenue de Juillet. Or, quelle fut la surprise de M. Roux. Il vit bien Barataud arriver en auto, mais celui-ci passa sans le voir.

— Parce que, s'écrie le témoin, il ne fallait pas, messieurs, que l'on me vît avec Barataud. Et pourquoi ce rendez-vous sur la route? Parce que Barataud ne voulait pas que j'aille chez lui le prendre. On m'aurait répondu : M. Barataud n'est pas là. (Long mouvement). Or, Barataud m'avait raconté que la veille, en allant chercher son ami, le vendeur de la coupe, sur la route de Bellac, il avait abîmé sa voiture et il m'avait proposé d'aller la dépanner ensemble avec M. Lascaux, qu'il avait pris à l'hôtel, près de la gare.

» Donc, nous voilà sur la route de Bellac. Je me disais : Mais ce n'est pas la route d'Uzerches. Enfin, je ne m'en émus pas, puisqu'il voulait faire dépanner son auto. En route, Barataud me demanda, désignant Lascaux :

— A-t-il de l'argent?

» Je lui répondis :

— Ne vous en faites pas.

(*Lire la suite page 2.*)

JACKIE COOGAN A SUBI UNE OPERATIONR

Los-Angeles, 3 juin. — Le jeune acteur de cinéma Jackie Coogan, est tombé subitement malade samedi. Il a été opéré de l'appendicite. Hier, son état était satisfaisant. [illegible]

Deux bandits pénètrent revolver au poing dans une épicerie rue d'Oran à Roubaix et raflent la caisse

Une véritable scène de banditisme s'est déroulée dans la soirée de lundi, rue d'Oran, à Roubaix. Deux individus, revolver au poing, pénétrèrent dans une épicerie et, pendant que l'un tenait les habitants en respect, l'autre s'appropriait la caisse.

Poursuivis courageusement par l'épicier, les bandits s'enfuirent, non sans avoir tiré sur le commerçant qui, fort heureusement, ne fut pas atteint.

Il était 10 heures du soir environ. M. Gustave Baert, âgé de 48 ans, tenancier d'une épicerie dans la paisible rue d'Oran, au numéro 35, se trouvait dans une dépendance de son habitation où il rangeait des marchandises.

Mme Baert et l'une de ses filles, Lucienne, âgée de 21 ans, vaquaient aux soins du ménage dans la cuisine, qui est séparée du magasin de vente par un étroit couloir fermé par une porte vitrée.

A cette heure tardive, l'épicière n'attendait plus aucun client, lorsque soudain, un homme coiffé d'une casquette à longue visière paraissant âgé de 25 à 30 ans, fit irruption dans le couloir et, revolver au poing, ordonna aux deux femmes d'une voix rauque : « Restez tranquilles, ne bougez pas! »

Effrayées par cette apparition soudaine, Mme Baert et sa fille jetèrent des cris perçants. L'homme tira alors à lui la porte vitrée du couloir et resta derrière, tenant toujours les deux femmes sous la menace de son arme.

Pendant ce temps, un complice qui était entré en même temps que lui dans le magasin, bondissait au comptoir et, précipitamment, raflait l'argent qui s'y trouvait — 150 francs environ — semant dans sa hâte, de la monnaie dans le magasin.

Cependant, aux cris poussés par sa femme et sa fille, M. Baert accourut dans la cuisine pour se rendre compte de ce qui se passait. A son arrivée, sa femme lui montra du geste, le bandit qui, derrière la porte du couloir, brandissait toujours son revolver.

Sans hésiter un instant, l'épicier saisit une bouteille de bière et, de toutes ses forces, la lança dans la porte vitrée, à hauteur de l'homme, qui dut recevoir des éclats dans la figure.

Etonné par cette intervention inattendue, le bandit quitta son poste, suivi de son compagnon qui lui disait : « Tire, tire! » Poursuivis par le commerçant qui s'était armé d'une deuxième bouteille, les deux hommes sortirent. Arrivé sur la chaussée, l'un des individus, se retournant, tira vers M. Baert qui, fort heureusement, ne fut pas atteint et la balle alla se loger dans le chambranle de la porte.

Aussitôt, le commerçant lança sa deuxième bouteille qui manqua son but. Furieux, le bandit se retourna de nouveau et fit feu pour la seconde fois, sans plus de succès, car cette balle alla détériorer le soubassement de pierre de l'épicerie.

Puis, à la suite de son acolyte qui, lui, n'avait pas d'arme apparente, le bandit s'enfuit au plus vite par la rue de la Ruche. M. Baert, bien que sans arme, se mit à leur poursuite et, derrière eux, dévala la rue du Cartigny jusqu'au cimetière où il abandonna les fuyards. Ceux-ci disparurent bientôt.

Les deux détonations successives avaient attiré un grand nombre de personnes et, quand M. Baert revint chez lui, il trouva devant sa porte une bonne centaine de curieux qui le félicitèrent de son courage... et aussi de sa chance.

M. de la Chassagne de Sereys, commissaire de police, a immédiatement ouvert une enquête pour retrouver les deux individus.

Brutalisée par son mari une femme tombe évanouie et meurt peu après à Dottignies

La soirée des fêtes communales a été marquée par un drame qui a mis en émoi le hameau du Petit Tourcoing. Un homme vivant séparé de sa femme se présenta au domicile de cette dernière, qu'il maltraita. La malheureuse, pour une cause que l'autopsie révélera, est décédée peu après. Voici sur cette affaire les renseignements qu'une enquête sur place nous a fournis.

Amédée Berteyn, 42 ans, carreleur, demeurant 9, rue de l'Espierres, vit séparé de sa femme depuis quelque temps. Celle-ci, Marie Dewaele, à la suite des mauvais traitements dont elle était l'objet, avait décidé de quitter le domicile conjugal et elle était allée habiter chez son beau-fils, M. Valère Deconinck.

Lundi, vers 3 h. du matin, Amédée Berteyn, armé d'une hachette, se présenta au domicile de son beau-fils et demanda qu'on lui ouvrît. N'obtenant pas de réponse, il brisa porte et fenêtres et, pénétrant dans la maison, il menaça son beau-fils de son arme. A ce moment sa femme descendit en compagnie de sa fille et supplia le forcené de ne pas mettre ses menaces à exécution. Mais celui-ci ne voulant pas entendre raison prit la malheureuse à bras le corps et l'ayant transportée dans la cour, il la traîna par les cheveux.

Marie Dewaele, épouvantée, fut prise d'une syncope. Ce que voyant, son mari prit la fuite. On releva aussitôt l'infortunée et on manda M. le docteur Vanneste qui vint aussitôt lui donner des soins. Il ordonna une potion. Tandis qu'on présentait le remède à la malade, celle-ci prise de vomissements, rendit le dernier soupir.

La gendarmerie, alertée se mit aussitôt en campagne pour découvrir Berteyn.

Malgré le danger qu'ils couraient, car l'énergumène était muni d'un revolver qu'il s'était procuré la veille à Mouseron, les maréchaux-des-logis Deruyter et De Breus réussirent à l'appréhender au hameau du Moulin-Rouge.

Après l'avoir ligoté, ils l'amenèrent à la prison communale, au milieu des clameurs d'une foule indignée.

Le Parquet de Courtrai, averti a ordonné de surseoir aux funérailles et descendra probablement aujourd'hui mardi. L'autopsie qui sera pratiquée déterminera les causes de la mort.

Mme Marie Dewaele, la victime, était très estimée. Quant à Berteyn, il avait la plus détestable réputation. Il a été transféré à Courtrai vers 13 h. 30, pour être interrogé par le juge d'instruction.

Le meeting d'aviation de Douai

Le Club Aéronautique du Nord de la France, dont le président est M. Jacques Bréguet, tient à commémorer d'une façon éclatante le premier meeting qui fut organisé dans le monde et qui eut lieu en 1909, à l'aérodrome de la Bravelle, près de Douai.

M. Blériot y participa quelques jours avant sa mémorable traversée de la Manche et Louis Paulhan y établit le premier record de hauteur en s'élevant à cent vingt mètres.

Un rallye aérien international précédera le meeting, qui est fixé au 30 juin et auquel participeront de nombreux appareils.

On poursuit activement la construction d'un second hangar sur l'aérodrome et le Comité de direction du Club Aéronautique met au point un programme très intéressant. D'ores et déjà 100.000 francs de prix ont été recueillis. Nous reviendrons sur cette importante manifestation de l'activité aérienne française qui promet d'obtenir un grand succès et qui est placée sous le patronage de l'Aéro-Club de France.

La mort mystérieuse d'une jeune fille trouvée noyée dans le canal de Roubaix

CRIME, SUICIDE OU ACCIDENT ?

C'est une affaire étrange et fort embrouillée que la police s'est attachée, durant toute la journée de Lundi, à éclairer. Ce drame reste toujours très mystérieux et, malgré de multiples interrogatoires, on ne sait encore s'il s'agit d'un crime, d'un suicide, voire même d'un accident.

Car ces trois hypothèses sont également plausibles et chacune d'elles vaut d'être examinée. Rappelons à grands traits cette affaire, que nous avons relatée hier en détail.

Dimanche, vers 21 h., le batelier Léopold Dejonghe, âgé de 28 ans, se trouvant à bord de sa péniche « Courbet », entendit un « floc » semblable à celui que fait un corps en tombant à l'eau. Le marinier, bien que n'apercevant rien, s'arma de sa gaffe et fouilla le canal. Après une dizaine de minutes de recherches il ramena à la surface le corps d'une femme.

La police fut prévenue et M. Fisher, commissaire de permanence, accompagné de M. le docteur Jacquemont, vint sur les lieux faire les constatations d'usage. Grâce aux papiers que l'on trouva sur la noyée, on sut qu'il s'agissait de Mlle Maria Dejaeghère, âgée de 20 ans, originaire de Verginal (Belgique) et domiciliée chez ses parents, 162, rue du Pile.

M. le docteur Jacquemont examina le cadavre et découvrit des traces de strangulation, ainsi que des ecchymoses au sternum, aux bras et une plaie à la jambe gauche. Toutefois le praticien constata que la mort était due à une asphyxie par immersion. Devant ces faits troublants la police se mit en campagne, afin de reconstituer l'emploi du temps de la victime durant la journée de dimanche. Une intéressante déposition vint aiguiller les recherches. Une jeune fille, Mlle Jeanne Cau, domiciliée 97, quai de Wattrelos, déclara avoir vu la victime qu'elle connaissait, avec un certain Paul Van Ryssel, plafonneur, originaire d'Avelghem, âgé de 28 ans, et domicilié 124, rue de Blanchemaille.

Le Belge, qui était l'ami de la jeune Dejaeghère depuis plusieurs mois, fut recherché [illegible] qui l'[illegible] longuement. Van Ryssel parut étonné lorsqu'on lui apprit la mort de sa fiancée et nia énergiquement être pour quelque chose dans sa triste fin. Mais, détail important, on s'aperçut qu'il portait à la paumette gauche de légères égratignures semblant provenir de coups d'ongles. On pensa dès lors que ces égratignures avaient été faites par la jeune fille en se débattant et Van Ryssel fut tenu à la disposition de la police.

Ce que dit la mère de la noyée

Nous avons tenu à connaître l'opinion de la malheureuse mère de Maria Dejaeghère. Nous l'avons trouvée, 162, rue du Pile, dans sa petite maison, qui fut autrefois un estaminet.

MARIE DEJAEGHÈRE

PAUL VAN RYSSEL

Mme Dejaeghère ne s'explique pas pourquoi sa fille se serait suicidée, mais elle ne croit pas Van Ryssel — qu'elle tient en haute estime — capable d'un crime. D'une voix entrecoupée de sanglots, Mme Dejaeghère nous conta les différentes phases de la liaison.

Irritable à l'excès, émotive, romanesque, Maria Dejaeghère ne donna pas toujours toute satisfaction à sa famille et très jeune, elle [illegible]